

Qu'allez-vous lire dans ce numéro ?

(Rappelez-vous que pour accéder directement à un article, il vous suffit de cliquer sur la ligne correspondante du présent sommaire)

- un **éditorial**, à propos du plafonnement des allocations familiales en fonction des revenus ;
- le compte rendu des **déjeuners** et des **débats** du premier trimestre ;
- dans les « **documents et travaux** » : un résumé de la **note de conjoncture** de mars 2015 un résumé des **extraits de documents** et « **verbatim** » diffusés depuis le début de l'année ;

et les habituelles rubriques

- contrat-social **en bref** ;
- comment **prendre contact avec nous**.

éditorial

Les allocations familiales seront modulées selon les revenus

De nombreuses raisons, bonnes ou mauvaises ont été invoquées pour justifier cette décision :

- le déficit de la branche famille, mais ses défenseurs l'expliquent par des prélèvements indus ;
- l'impécuniosité des régimes de protection sociale et plus précisément leur caractère insoutenable dans le cadre actuel, couplés aux « réticences » face aux réformes ; rappelons que les dépenses de protection sociale (33 % du PIB) sont les plus élevées de l'OCDE ; mais quel politique osera attaquer le problème autrement que par des mesurette ?
- les discours, plus ou moins idéologiques, sur l'égalité ;
- l'hostilité d'une partie de la gauche à l'égard de la politique familiale ; le moins qu'on puisse dire sur le sujet fondamental de la démographie française c'est que l'étude d'impact des mesures prises fait défaut.

Curieusement, un autre aspect fondamental du débat a été occulté.

Si on fait un peu d'histoire, on rappellera que les réformateurs de la Libération avaient bâti le système des allocations familiales sur deux principes clairs :

- puisque la démographie devait être revivifiée, les prestations seraient les mêmes pour tous, à nombre d'enfants égal ;
- quant à la recherche d'une plus grande égalité, elle serait obtenue par l'impôt progressif dont la justification économique et sociale serait la théorie de l'utilité marginale calculée par tête (d'où le quotient familial). Notons au passage que l'assiette et les taux des impôts directs principaux (IRPP, CSG, IGF) se sont bien éloignés de ces principes, mais le sujet est si vaste qu'il pourrait faire l'objet d'un autre éditorial. Seule remarque à cet égard, la solution simple, et moins attentatoire à la logique de base, d'une fiscalisation des allocations familiales n'a pas été retenue. Elle aurait sans doute fait tache sur la promesse présidentielle de ne pas augmenter les impôts

Pas de doute qu'en modulant les prestations selon les ressources, on brouille des principes fondamentaux. Qu'est-ce que cela peut bien faire, diront les cyniques ? Ils sont si vieux et puis on l'a déjà fait !

Est-on si sûr ? Ne faut-il pas envisager que leur démantèlement ouvre la porte à d'autres modulations du même ordre, par exemple celles des remboursements de la sécurité sociale. Ne faudrait-il pas craindre alors que cela ravive le débat sous-jacent, mais potentiellement explosif, sur le caractère obligatoire de l'adhésion et de la cotisation de tous les Français au système public de protection sociale. Rappelons que d'importants secteurs de celui-ci (pas

les allocations familiales) sont des assurances que les grands assureurs privés rêvent de concurrencer. La pression pourrait devenir irrésistible si les ayants droit aux revenus supérieurs, ulcérés de l'inégalité des prestations, revendiquent le droit de sortir.

Risque inenvisageable diront les mêmes cyniques. Est-on si sûr que le système résistera si on continue consciencieusement d'en saper les fondations ? Les professions libérales qui défilèrent récemment contre les dérives de leur régime de protection sociale, le RSI, réclament à haute voix le droit d'en sortir.

Pas d'études d'impact sur les effets de la modulation des allocations familiales sur la démographie. Mise en cause périlleuse des principes de base. Voilà qui incite à bien des réserves.

vie de l'association

déjeuners

Au cours du premier trimestre, deux déjeuners ont permis de recevoir des invités :

— Le 14 janvier, Frédéric Sanchez, président du directoire de Fives, diplômé d'HEC (1983), de Sciences Po Paris (1985) et titulaire d'un DEA d'économie de l'université Paris-Dauphine (1984) qui nous a développé avec enthousiasme le thème de « L'usine du futur ».

— Le 25 mars, Michel Camdessus, qui, au cours de sa carrière, a occupé les postes économico-financiers les plus importants et les plus prestigieux : directeur du Trésor, président du Club de Paris (1978-1984), gouverneur de la Banque de France (1984-1987), directeur général du Fond monétaire international (trois mandats successifs, de 1987 à 2000)... et qui nous a fait part de ses réflexions sur le thème « l'Afrique dans 20 ans ».

Les **comptes rendus** de nos déjeuners sont **en ligne** sur notre site internet.

Par ailleurs nous avons testé la formule de déjeuners communs avec nos amis du « Marché financier ». À l'ordre du jour de celui du 12 février, un débat sur cinq grands problèmes économiques. Les échanges ont été nourris, notamment à partir des **notes de conjoncture**, diffusées fin 2014, qui présentaient une synthèse de la situation économique mondiale et soulevaient un certain nombre de questions :

1 — Tendances au ralentissement de l'économie

S'agit-il là d'une situation conjoncturelle ou est-ce une tendance structurelle de long terme (« secular stagnation » de l'économiste américain Robert Gordon) qui serait particulièrement sensible dans les économies développées ? Sans aller jusqu'à parler d'une croissance zéro (selon le titre de l'ouvrage de P. Artus et M. P. Virard), serait-ce la conséquence d'une stagnation de la productivité globale des facteurs, d'une insuffisance d'innovations fondamentales, d'un modèle économique à bout de souffle... ? D'un autre côté, faut-il y voir aussi un nouveau partage économique, une nouvelle répartition de la création de richesses qui se ferait jour aux dépens des économies développées tout en notant corrélativement que la croissance chinoise semble elle aussi s'essouffler. Faudra-t-il attendre une nouvelle révolution comme la révolution industrielle du XIX^e siècle ou quelque autre choc historique (l'après Deuxième Guerre mondiale !) pour que les pays développés retrouvent une croissance significative ?

Commentaires : La croissance perçue par le PIB pose les problèmes habituels d'imperfection de cet indicateur particulièrement sensibles dans les pays développés : PIB total/PIB marchand, prise en compte des effets qualité des produits, développement des services, de l'« économie collaborative », impact du numérique, évolution démographique et vieillissement des populations dans les pays développés, influence du chômage (et, dans le cas de la France plus particulièrement, ce que certains ont appelé la « préférence pour le chômage »)... Par ailleurs, il est vrai que, du fait de la mondialisation, des transferts de création de richesses s'opèrent au profit des pays émergents. Sans aller jusqu'à parler de croissance zéro, une tendance au ralentissement de la croissance dans les pays développés est prévisible, toutes choses égales par ailleurs (progrès technique...).

2 — Guerre des monnaies : prééminence des intérêts nationaux

Les évolutions récentes des politiques monétaires menées par les différentes banques centrales ont entraîné d'importants changements dans le cours relatif des monnaies, ce qui n'est pas sans effet sur l'économie des pays concernés : niveau d'activité, balance commerciale... Depuis longtemps, la Chine contrôle sa monnaie pour préserver ses positions commerciales ; le Japon, avec un succès très relatif, a tenté de relancer son économie notamment avec la baisse du yen ; l'Europe espère mieux réussir grâce aux mesures récentes de la BCE : les conséquences ont été immédiates pour la Suisse dont la forte revalorisation du franc pénalise son industrie. Les États-Unis vont-ils rester sans réaction face à la sensible

revalorisation du dollar par rapport à l'euro ?

Commentaires : En fait, compte tenu de l'importance assez modeste du commerce extérieur américain en euro, le cours relatif dollar/euro pèse assez peu dans les préoccupations américaines alors que le niveau des taux a beaucoup plus d'importance aux yeux des États-Unis qui, a priori, ne paraissent pas avoir l'intention d'engager une guerre des monnaies. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le cours « normal ? » euro/dollar. Notons également que la dévaluation de l'euro par rapport au dollar ne sera pas sans conséquences sur le bilan des grands groupes internationaux américains (actifs, dividendes...). Quant à la devise chinoise qui semble poser quelques problèmes, elle reste une monnaie « impériale » aux mains des autorités chinoises.

3 — Grèce et euro : « sans la Grèce, l'euro s'écroulerait »

Au-delà des déclarations politiques du gouvernement grec, il n'est pas sûr que l'intérêt de ce pays soit de sortir de la zone euro et qu'il en ait réellement la volonté et les moyens. Un nécessaire compromis — sous quelque forme que ce soit (rente perpétuelle à taux voisin de zéro, nouvel effacement partiel...) — se fera sur le dos des épargnants et des contribuables européens et aux dépens particulièrement des pays les plus riches, Allemagne en tête, avec les risques possibles de contagion. Si, à la suite d'un dérapage de la situation, une rupture entre la Grèce et l'Euro-zone pouvait s'envisager, celle-ci remettrait-elle en cause cette zone Euro ?

Commentaires : On n'épilouera ni sur les modalités d'entrée de la Grèce dans l'Euro-zone ni sur les conditions mises pour son sauvetage. À l'heure actuelle, la Grèce ne peut faire face à ses engagements et n'a pas mis en place les réformes (notamment fiscales) lui permettant de redresser ses finances. Bien au contraire, les mesures annoncées récemment ne vont pas dans le bon sens surtout avec une base productive insuffisante alors que le soutien populaire est acquis pour l'instant. Le problème reste avant tout un problème grec sous la seule responsabilité du gouvernement grec. Des dispositions d'allègement de la dette — au moins au niveau de l'échéancier — seront probablement prises pour éviter une sortie de l'euro dont on voit mal par ailleurs comment elle pourrait se faire. Intrinsèquement, le problème grec n'est pas majeur pour l'Europe, mais sa contamination à d'autres pays serait plus redoutable tant sur les plans économiques que politiques.

4 — La situation russe « s'avère délicate »

Baisse du cours du pétrole, chute du rouble, fuite des capitaux, structures vieillissantes de l'économie russe, conséquences des sanctions de la crise en Ukraine... la situation de la Russie est difficile sur le plan économique. L'éventuel durcissement des sanctions pourrait-il l'aggraver encore tout en remarquant qu'une remontée des cours du pétrole souvent envisagée à moyen terme apporterait un soulagement ? Quoi qu'il en soit, un relatif effondrement de l'économie russe est-il envisageable pour ne pas parler des conséquences imprévisibles qui pourraient en résulter ?

Commentaires : L'accord fragile qui vient d'être annoncé ne paraît, en fait, qu'un répit. Il faut se demander alors quelles conséquences les sanctions économiques pourraient avoir par la suite sur la politique du président russe. Or, parmi les problèmes énumérés ci-dessus, c'est essentiellement l'évolution du cours du pétrole qui est le plus lourde. On sait par ailleurs que l'effet des sanctions n'est pas immédiat. De là à envisager un effondrement de l'économie russe, compte tenu de plus des réactions de la population, cela est difficile à prédire avec des conséquences pouvant être très brutales de la part du gouvernement russe.

5 — Politique monétaire de la BCE et conséquences économiques

L'afflux de liquidités — 1140 milliards d'euros, soit 12 % environ du Pib de la zone Euro — commencera en mars prochain en direction principalement des banques et des investisseurs institutionnels avec un risque partagé à hauteur de 20 % par la BCE et 80 % par chaque pays. Ce plan va-t-il redynamiser l'économie des pays de la zone Euro, ramener l'inflation autour de 2 % par an... Profitera-t-il également à tous les pays ou davantage aux plus dynamiques et aux plus compétitifs. Ne risque-t-il pas d'entraîner en cas de succès médiocre un gonflement du prix de certains actifs financiers et immobiliers tout particulièrement ?

Commentaires : Ce thème sera probablement abordé par M. Camdessus lors de son intervention prévue le 25 mars prochain. Quelques remarques au passage : quelles seront les institutions qui viendront apporter du « papier » contre liquidités à la BCE ? Comme on l'indiquait ci-dessus, il n'est pas certain, de plus, que tous les pays participent avec le même enthousiasme à l'obtention de liquidités compte tenu de leur situation économique et de la demande des agents : entrepreneurs, ménages. Quoi qu'il en soit, cet afflux de liquidités contribuera à aplatir la courbe des taux à un niveau bas, ce qui n'est pas optimum sur le plan économique alors que l'effet sur la relance de l'activité n'est pas assuré et qu'on peut craindre un gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers. Au total, le mécanisme mis en place par la BCE ne paraît pas à ce jour très clair.

nouveau membre

Un nouveau membre nous a rejoints ce trimestre, il s'agit de **Charles Korman**, licence en droit, DES de droit privé (faculté de Droit et de Sciences politiques de Strasbourg 1965-1969), certificat

de spécialité de droit de la propriété intellectuelle (centre de formation des avocats de Paris et de la région parisienne), avocat honoraire, puis magistrat de 2007 à 2015, en tant que vice-président au TGI de Nanterre.

débats entre membres

Leur intensification est un des objectifs de notre programme d'action. Rappelons qu'il suffit à toute personne qui souhaite apporter une contribution de l'envoyer à l'adresse membres@contrat-social.com. Le bilan du premier trimestre est très positif.

Il y a eu des réflexions spontanées, par exemple à propos de l'intérêt croissant pour l'entreprise en France. Espérons que ce n'est pas un feu de paille. Spontanément également l'envoi de deux documents sur la Grèce, l'un sur le bizarre attelage de l'extrême gauche et des souverainistes d'extrême droite au sein du nouveau gouvernement, mais l'autre, écrit par Edmond About en plein XIX^e siècle nous montrant qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil grec.

La grande majorité des débats sont suscités par les « extraits » que nous envoie fidèlement Pierre Cabon et les « verbatims » que nous procure l'un de nos sympathisants. Très fréquemment des approbations, par exemple sur les perversions du marché de l'art ou l'importance des associations (sujet brûlant pour nous !). Parfois des compléments, par exemple à propos du livre d'Alexandre Adler sur les problèmes du monde musulman ou un article de G. Donnadieu sur islam et islamisme.

Le plus souvent, des échanges d'opinion à partir d'extraits reçus. Il y a fréquemment deux écoles, ceux qui soutiennent la thèse proposée et les sceptiques. Exemple, l'opposition entre ceux qui voient dans la monopolisation des données numériques un danger pour le « village mondial » et ceux dont la préoccupation se limite à la véracité de ces données. Autre exemple, faut-il partager le catastrophisme des écologistes sur le risque de manque d'eau ou mieux s'organiser. Autre illustration, faut-il célébrer sans condition le modèle allemand d'apprentissage ou noter qu'il vieillit ?

documents et travaux

note de conjoncture synthèse rédigée en mars 2015

Économie mondiale : stabilité relative

Aucun événement n'est venu récemment modifier de manière significative les prévisions de croissance de l'économie mondiale — autour de 3,8 % en rythme annuel pour 2015 — avec toutefois une tendance plus optimiste et une incertitude élevée. Les tendances à long terme restent difficiles à déterminer. Enfin, on notera que le niveau des taux et le risque de déflation suscitent actuellement de sérieuses interrogations.

Depuis le début des années quatre-vingt, on constate une baisse des taux d'intérêt qui fait même apparaître des taux réels négatifs pour des raisons diverses : ralentissement économique, politiques de « quantitative easing », autres facteurs (démographie, comportement des épargnants...). Les principales conséquences seraient les suivantes : transfert d'une partie de l'épargne vers des actifs liquides, engagements dans des projets non rentables, risques pour certains investisseurs institutionnels...

Le risque de déflation est actuellement particulièrement sensible en Europe. Le taux d'inflation baisse régulièrement : il a atteint en rythme annuel 0,3 % en zone Euro et 0,4 % dans l'Union européenne, fin 2014, contre respectivement 0,9 % et 1 % un an auparavant. La baisse des prix des produits alimentaires et de l'énergie y a contribué fortement. Une baisse durable des prix peut entraîner des effets pervers nombreux : report des décisions d'achats et d'investissements, baisse de la demande et hausse consécutive du chômage, incidences sur le poids des dettes... qui sont aggravés par les rigidités de toute nature.

France : rebond encore faible et insuffisant

La France bénéficie d'un environnement plus favorable. Ainsi, les prévisions de croissance tablent en moyenne sur une variation de + 1,1 % en 2015 et + 1,7 % en 2016. Plusieurs remarques doivent tempérer cet optimisme : la reprise est essentiellement imputable à des éléments circonstanciels extérieurs. Comparées à la moyenne de l'Europe et à nos principaux voisins, nos performances sont inférieures. Le taux de croissance ne permettra, ni une réduction significative du chômage, ni une diminution de la dette publique.

Ces prévisions plutôt meilleures devraient néanmoins faciliter le respect des engagements de la France en termes de déficit public mais elles ne ramèneront pas, au mieux avant 2017, ce déficit sous la barre des 3 %. Enfin, la compétitivité ne s'est pas encore redressée : le taux de marge des entreprises reste bas et la part de la France dans les exportations de la zone Euro continue à décliner.

Les lueurs d'espoir provoquées par la timide amélioration en cours présentent aussi un danger consistant à différer, une fois de plus, surtout dans le contexte politique actuel, les réformes difficiles.

Europe : optimisme mesuré

Globalement, les perspectives de l'Europe s'améliorent. Cependant, cette croissance est inégalement répartie : la reprise s'accélère en Allemagne : 1,7 % en 2015, 2,2 % en 2016, en Espagne : 2 % en 2015, 2,5 % en 2016 tandis qu'elle reste médiocre en France comme on l'a vu précédemment ainsi qu'en Italie (0,6 et 1,3 % respectivement en 2015 et 2016) selon l'OCDE qui prévoit une remontée de l'inflation à 1,3 % en 2015.

La perspective d'une faillite de la Grèce menant à un inévitable « Grexit » serait difficilement supportable pour la population et coûteuse pour les créanciers extérieurs qui détiennent la dette grecque pour un montant estimé à 307 milliards d'euros (dont 195 milliards d'euros pour les gouvernements européens et 42 milliards d'euros pour la France). Une solution négociée amenant progressivement de fait aux mêmes conséquences financières mais étalées dans le temps paraît à beaucoup la plus vraisemblable.

De son côté, le Royaume-Uni soulève bien des interrogations sur la solidité de son économie. Certes, l'économie britannique a renoué avec une forte croissance et un taux de chômage en dessous de 6 %. En revanche, d'autres indicateurs sont beaucoup moins flatteurs. Une autre incertitude demeure sur l'avenir du pays au sein de l'Union européenne.

Comment rapprocher des pays aux caractéristiques si différentes : économiques, sociales... qui semblent diverger de plus en plus et achever une construction stable et complète, condition de la survie de ce modèle européen ?

États-Unis : reprise incertaine

La croissance économique des États-Unis, qui avait atteint 2,4 % en 2014 devrait dépasser 3 % en 2015. Par ailleurs, l'inflation reste faible — de l'ordre de 0,8 % —, le déficit public se situe à environ 2,5 à 3 %.

Dernière ce panorama favorable, des inquiétudes subsistent en raison de la conjoncture économique mondiale peu dynamique. L'économie des États-Unis pourra-t-elle seule soutenir la croissance mondiale qui paraît s'affaiblir sans provoquer une baisse du cours du dollar ?

Pays non occidentaux : ralentissement confirmé

En Chine, le ralentissement se confirme. Pour 2015, l'objectif de croissance du PIB d'environ 7 % sera difficile à atteindre. Par ailleurs, des doutes subsistent sur la solidité des institutions financières et sur le niveau réel d'endettement, tant public que privé. Il est clair que la Chine ne peut pas soutenir le niveau de croissance des années antérieures. Les autorités chinoises semblent prêtes à s'engager dans des réformes : le pays réussira-t-il un atterrissage en douceur ?

Le Japon semble sortir de la récession et se diriger vers une croissance molle, autour de 0,5 à 1 % en 2015 et de 1 à 1,5 % en 2016. La situation économique de la Russie reste très difficile du fait de la baisse des cours du pétrole, du cours du rouble et des sanctions occidentales. L'Amérique latine est en panne de croissance. Ceci est particulièrement vrai pour le Brésil, pays en récession. Quant aux autres pays émergents, ils sont touchés par le ralentissement d'ensemble de l'économie mondiale, la baisse des cours du pétrole et des matières premières.

Dans l'ensemble, c'est donc un panorama assez peu encourageant qui se dessine.

Marchés de capitaux et banques : taux faibles et liquidités abondantes

Parmi les principaux éléments influençant les marchés, on retiendra plus particulièrement le niveau des taux et la mise en œuvre de la politique monétaire de la BCE. La politique de la Fed va aussi jouer un rôle important.

Les premiers effets de la politique monétaire de la BCE ont été ressentis au niveau des taux, du cours euro/dollar (moins de 1,1 dollar/euro fin mars)... En revanche, l'influence sur l'économie réelle, considérée comme a priori favorable dans un premier temps, est plus difficile à apprécier car ce n'est pas le seul élément déterminant. Enfin, d'éventuelles réactions de la Fed pour contrôler le cours du dollar seraient à prendre en compte.

Les conséquences sont aussi apparues avec l'envol des marchés actions alors que le climat général de l'économie n'est pas particulièrement optimiste. Enfin, on constate, dans plusieurs pays, une forte augmentation de prêts risqués. Dans ces conditions, risque-t-on à nouveau à terme une crise des crédits comparable à celle des subprimes sans parler d'un éventuel krach boursier ou tout au moins d'une sérieuse correction ?

Quant aux banques, elles semblent, dans leur ensemble, avoir réussi à faire

face en 2014 à une conjoncture médiocre.

En conclusion, la situation de l'économie fait apparaître des signes positifs mais reste encore incertaine et instable.

Les **notes de conjonctures** sont en ligne sur notre site. la plus récente livraison est réservée aux **membres** et aux **partenaires** de Contrat-social.

extraits et résumés

Au cours des mois de janvier à mars 2015, les **extraits** des livres ou articles de revue suivants ont été diffusés aux **membres** de Contrat-social (les premiers chiffres entre crochets qui suivent les extraits renvoient aux **chapitres** du site de Contrat-social qui sont en accès libres, les seconds sont le numéro d'ordre, dans le chapitre concerné, des extraits qui sont réservés aux membres).

Jean Gatty, « Les dettes publiques : sept observations », *Commentaire*, hiver 2014-2015. Voici quelques réflexions sur les dettes publiques et leurs montants, lesquels, à notre époque sont généralement élevés, voire très élevés. Certaines tendent à rassurer : on a déjà vécu avec des dettes élevées sans que cela se termine mal. Mais d'autres font ressurgir l'inquiétude : dans une population qui devient plus âgée, la France n'est pas seule à être imprévoyante. Le fameux 3 % toléré dans les accords de Maastricht passait sous silence la dette sociale : les retraites à honorer. [12-12]

Georgina Adams, « La Flambée des prix sur le marché de l'art », *Financial Times*, 6 juin 2014. L'art et le marché de l'art ne font pas partie des thèmes évoqués au sein de Contrat-social. Les extraits de l'article du *Financial Times* pourront néanmoins intéresser par les éléments de ce marché qu'il décrit. Les faits rapportés sont révélateurs de phénomènes de grande force de notre époque. Nouveaux acteurs enrichis par leurs innovations (États-Unis surtout), par le développement de leur pays (Chine notamment), par des privatisations réalisées dans des conditions scandaleuses (Russie) ou par d'autres trafics illicites. [21-38]

Daniilo D'Elia, « La Cyberattaque, menace du XXI^e siècle », *Hérodote*, janvier 2014. Que l'univers des données numérisées, collectées, analysées, stockées et exploitées s'étende est une évidence. Ses pouvoirs grandissent et, qu'on le veuille ou non, ce phénomène est en passe de modifier notre société dans maints de ses aspects. L'article traite des attaques — les cyber attaques — dont les systèmes informatiques sont la cible ; attaques économiques dont les conséquences se chiffrent en dizaine de milliards de dollars. Attaques militaires aussi. [21-39]

Pierre Bellanger, « Les données (numériques) personnelles, une question de souveraineté », *Le Débat*, janvier 2015. Il est désormais clair que la numérisation et internet nous ont fait entrer, volens nolens, dans un monde nouveau. Des branches d'activités de plus en plus nombreuses doivent se réorganiser ; parfois de fond en comble. Et les individus ? Les données qui leur sont propres, leur identité, leurs activités, leurs achats étant de plus en plus numérisés, elles ne leur appartiennent plus en propre. Leur autonomie serait-elle en question ? [21-40]

« **Energy and Technology** », *The Economist*, 17 janvier 2015. Une économie dont l'énergie n'est plus l'ingrédient essentiel. Une énergie solaire de plus en plus efficace. Propos d'« écologues » ? Pas du tout. Ce sont des convictions argumentées d'une longue étude parue dans *The Economist* en janvier dernier. Serez-vous convaincus ? Peut-être pas. Intéressés ? Nous l'espérons. [22-39]

« **Capitalism's unlikely heroes** », *The Economist*, 7 février 2015. L'éditorial de *The Economist* décrit un nouvel avatar du capitalisme : les interventions croissantes des « activistes ». L'hebdomadaire décrit les effets positifs de ces interventions qui réveillent des firmes endormies. Champion du libéralisme, le magazine n'évoque pas d'autres innovations, déjà anciennes il est vrai, comme le « shadow banking », l'optimisation fiscale, la production massive de prêts hypothécaires subprimes revendus à des fonds, tous développements qui, mal encadrés par les législateurs, ont conduit à la crise de 2008. Le capitalisme innove, c'est dans ses gênes et c'est ce qui lui permet, au final, de s'imposer. Mais faut-il le laisser débridé ? Sa « régulation », indispensable, est difficile, l'innovateur étant, par nature, en avance sur le régulateur. Et puis ce dernier est soumis à des manœuvres de lobbies bien dotés en moyens. Enfin les firmes les plus dynamiques sont devenues internationales alors que les autorités supranationales — mondiales ou européennes — commencent seulement à être dotées de réels pouvoirs. [23-56]

« **Report de l'encellulement individuel : un droit fondamental bafoué** », *La Lettre de l'Observatoire (international des prisons)*, janvier 2015. Les récents événements conduisent à prononcer des peines de prison. Faut-il, pour autant, oublier la situation lamentable de nos prisons ? Indignes d'un pays moderne. Robert Badinter le disait déjà des prisons de la III^e République... En gros 50 % des prisonniers condamnés à de courtes peines vont de pair avec le fait que plus de 50 % des détenus n'ont pas de cellule individuelle alors que, depuis 1839, ils y ont droit. Pour beaucoup de courtes peines, des travaux d'intérêt général

avec un accompagnement de bénévoles tendant à la réinsertion ne serait-il pas plus approprié... et moins coûteux ? [12-11]

« **(Luxembourg) Tough times for a favorite tax haven** », *Fortune*, 1^{er} février 2015. L'Europe a sa monnaie mais sa constitution, complexe, permet rarement la prise de décisions énergiques. Son budget commun est très limité ; les budgets nationaux n'ont été assujettis à des règles (plus ou moins appropriées) que tardivement. La fiscalité commune est embryonnaire (il ne faut tout de même pas oublier que la TVA est largement utilisée) et permet à l'Irlande, aux Pays-Bas et au Luxembourg d'attirer des contribuables en privant les pays d'origine de recettes substantielles. Mais enfin, Suisse et Luxembourg s'acheminent vers une plus grande normalité et des avancées sont prévues dans le contrôle des banques. Resteront, au plan fiscal, l'Irlande, les îles sous contrôle britannique et... le Delaware. [23-57]

Direction du Trésor, « Quel avenir pour l'industrie automobile française ? », *Lettre Trésor-éco*, octobre 2014. Que notre industrie automobile ne se porte pas bien, une note de la direction du Trésor le confirme sans souligner suffisamment les erreurs stratégiques qui ont été commises. Ce n'est pas seulement la mise tardive sur le marché de 4 x 4, c'est, plus généralement, l'absence à ce jour de ces véhicules haut de gamme qui, admirés, sont générateurs de profits (demandez un taxi G7 : neuf fois sur 10 vous aurez une voiture allemande, japonaise ou suédoise) ; part trop forte du bas de gamme peu rentable ; marché chinois trop peu exploité. [23-58]

Alexandre Adler, *Le Califat du sang*, Grasset, 2014. Le livre d'Alexandre Adler est riche en informations. Trop riche pour en tirer les extraits habituels. Il évoque notamment les divisions qui fractionnent le monde arabe et musulman. Saisir quelques-unes de ces fractions en négligeant les autres n'aurait guère été satisfaisant. Nous avons retenu (i) les trois éléments de la pensée de l'auteur les plus frappants ; (ii) ce qu'il pense du devenir de « l'État islamique » ; *i.e.* son échec final. [24-103]

Jean Pisani-Ferry, « La nouvelle question productive », *Le Débat*, octobre 2014. Une critique des priorités données en Europe après la crise de 2008. Elle est l'œuvre d'un homme devenu le conseiller économique du gouvernement. Son texte comporte également une analyse du manque de compétitivité de notre industrie. [33-11]

Alexis Abeille et Geoffroy Daignes, « En route pour une nouvelle aventure, Les Moocs et la reconfiguration du savoir », *Le Débat*, janvier 2015. Les cours de niveau universitaire, notamment ceux des professeurs des meilleures universités américaines, sont maintenant numérisés et diffusés via internet. Les enseignements supérieurs français utilisent aussi ce processus qui devrait accélérer le changement amorcé dans l'éducation des jeunes adultes. Si les promoteurs des Moocs zigzaguent et balbutient encore, au final, ils contribuent à déplacer le centre de gravité du professorat. Le cours magistral cesse d'être l'exercice central voire quasi exclusif qu'il était ; le pilotage, le suivi, l'accompagnement des étudiants prennent la première place. [32-27]

Hélène Bonvalot, « Le bel avenir du fait associatif », *Futuribles*, janvier 2015. Les associations, étudiées par l'auteur de l'article, vivent au sein d'une société qui évolue rapidement. Il n'est donc pas étonnant qu'elles connaissent de forts changements. Leurs membres sont nombreux mais moins fidèles. De petites associations naissent mais leur vie est parfois brève. Les grandes associations se concentrent et, dans leurs relations avec les instances publiques, passent souvent de la subvention à la convention. [41-20]

Depuis 2015, à nos extraits traditionnels sont associés des résumés d'ouvrage, des « verbatims », aimablement mis à notre disposition par l'un de nos sympathisants. Parmi les « verbatim » reçus sur le trimestre, nous retiendrons :

— Jean-Michel Quatrepoint, *Le Choc des empires*, Gallimard, 2014.

— Gérard Mermet, *Réinventer la France*, L'Archipel, 2014.

— Hervé Serieyx et Dominique Thierry, *Génération placard, Génération espoirs ?* Maxima, 2013.

De même, nous avons reçu cinq contributions en relation avec nos thèmes et l'actualité :

— Un papier de Pierre Desjardins, *Le Monde*, sur ce qui paraît constituer un aspect fondamental de la rupture numérique, au-delà de la posture idéologique de l'auteur.

— Un article sur le Bitcoin : « Bank of England s'intéresse au bitcoin », *Le Monde*, toujours sur le thème numérique avec la question « comment concevoir une monnaie virtuelle — non marchandise — sans contrepartie comptable formelle et identifiée ? »

— Celui de Jean Birnbaum, « Gauche et djihadisme les yeux grands fermés », *Le Monde*.

— Un court article sur un sujet d'actualité, celui du Rsi, qui fait parler de lui ces temps-ci.

Enfin un papier sur le même thème — le Rsi — de l'Ifrap, d'Agnès Verdier-Molinier, que Contrat-social a accueillie à déjeuner le 14 avril.

contrat-social en bref

Au cours des discussions du comité de pilotage du 16 décembre 2014, il est apparu qu'il fallait donner une meilleure place à nos activités économiques et financières. D'où les quelques modifications apportées à « Contrat-social en bref » que vous trouverez en italique dans les textes qui suivent.

Qu'est-ce qui nous réunit ?

Nous avons constitué un groupe de réflexion d'une cinquantaine de personnes, issues de la « société civile » qui croient aux droits de l'homme et à la démocratie. Notre groupe *demande à ses membres* d'apporter au débat public des contributions pertinentes et originales.

Nous avons exercé ou exerçons des responsabilités diverses dans la fonction publique, des entreprises ou des associations. Nous constatons que le contrat social qui unit les Français fonctionne mal et, à certains égards, est fragilisé *notamment par l'inadéquation de la politique et de la réglementation économique et sociale*. Nous sommes convaincus que la conception et la mise en œuvre de ce contrat peuvent être progressivement améliorées *mais à la condition que l'effort d'amélioration soit associé à une meilleure qualité de la politique économique et financière*. *Dans les deux domaines sociétaux et économiques que nous regardons comme notre « core business », nous cherchons à apporter des idées neuves par nos travaux.*

Sans aucune attache partisane et totalement indépendants, nous tentons, en particulier, à mettre en lumière des obstacles aux changements qui sont souvent occultés.

Que croyons-nous ?

La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale. À nos yeux, la participation des citoyens qui le peuvent, comme bénévoles, à des actions collectives est très souhaitable.

En effet, face aux difficultés plus ou moins durables de nos concitoyens, les prestations de l'État-providence, indispensables (mais aux effets parfois nocifs) ne suffisent pas pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés de façon attentive. Une contribution de bénévoles expérimentés, formés et encadrés pourrait, à nos yeux, être développée qui consoliderait le lien social, vital pour une société de notre temps.

Pour bâtir une société de responsabilité, un État providence refondé, très respecté et *s'appuyant sur une économie et des finances saines* est indispensable. Dans une organisation plus franchement européenne et décentralisée, il devrait orchestrer réflexions et débats, proposer des normes et les codifier de façon cohérente afin de s'assurer de leur respect. Quant aux institutions comme les écoles, les tribunaux ou les hôpitaux, devenues plus autonomes, elles devraient être rendues davantage capables d'initiatives et d'expérimentations, leurs prestations étant systématiquement évaluées.

Que faisons-nous ?

1. Nous avons conduit des **études** sur des éléments essentiels du contrat social : l'éducation, l'emploi et les retraites dernièrement. *Sont en cours une étude sur l'accompagnement des personnes en difficulté par des organismes bénévoles et une autre sur les changements comportementaux induits par le développement du numérique*. Nous cherchons, lorsque nous examinons de tels sujets, à nous informer sans a priori ; en nous demandant si nous sommes capables d'apporter une valeur ajoutée. Les **déjeuners-débat** que nous organisons chaque année avec les personnalités les plus diverses contribue à notre information et à nos réflexions.

2. Nous essayons de suivre de près l'**actualité** et les réflexions qu'elle suscite. Nos membres disposent à cet effet, une fois par semaine en moyenne, d'**extraits** de livres, rapports ou articles qui nous paraissent substantiels ou originaux ; nous menons des débats internes sur des sujets d'actualité.

3. Tous les *trois* mois, une **note de conjoncture** s'efforce de synthétiser les faits économiques et politiques majeurs de la période écoulée pour pouvoir prendre en compte l'environnement qui s'applique aux sujets étudiés et rester attentifs aux facteurs qui commandent la compétitivité française.

4. Nous publions une **lettre trimestrielle** destinée à des personnes que les travaux de Contrat-social intéressent.

5. Nous avons conduit et pouvons initier des actions de **formation** en collaboration avec des établissements universitaires et des grandes écoles.

6. Nous développons des **relations** et des collaborations avec d'autres groupes de réflexions

à la démarche similaire.

7. Pour **diffuser** les résultats de nos actions et études, nous les mettons en **ligne** sur notre site internet www.contrat-social.com. Ce site, mis à jour périodiquement constitue le lien avec tous ceux qui partagent notre vision. Nous vous invitons donc à le consulter régulièrement.

comment prendre contact avec nous



Si vous souhaitez rejoindre Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contrat-social
8 rue La-Boétie
75008 Paris
contact@contrat-social.com
www.contrat-social.com

Cliquez [ici](#) si vous ne visualisez pas correctement cette lettre.

Cliquez [ici](#) si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.